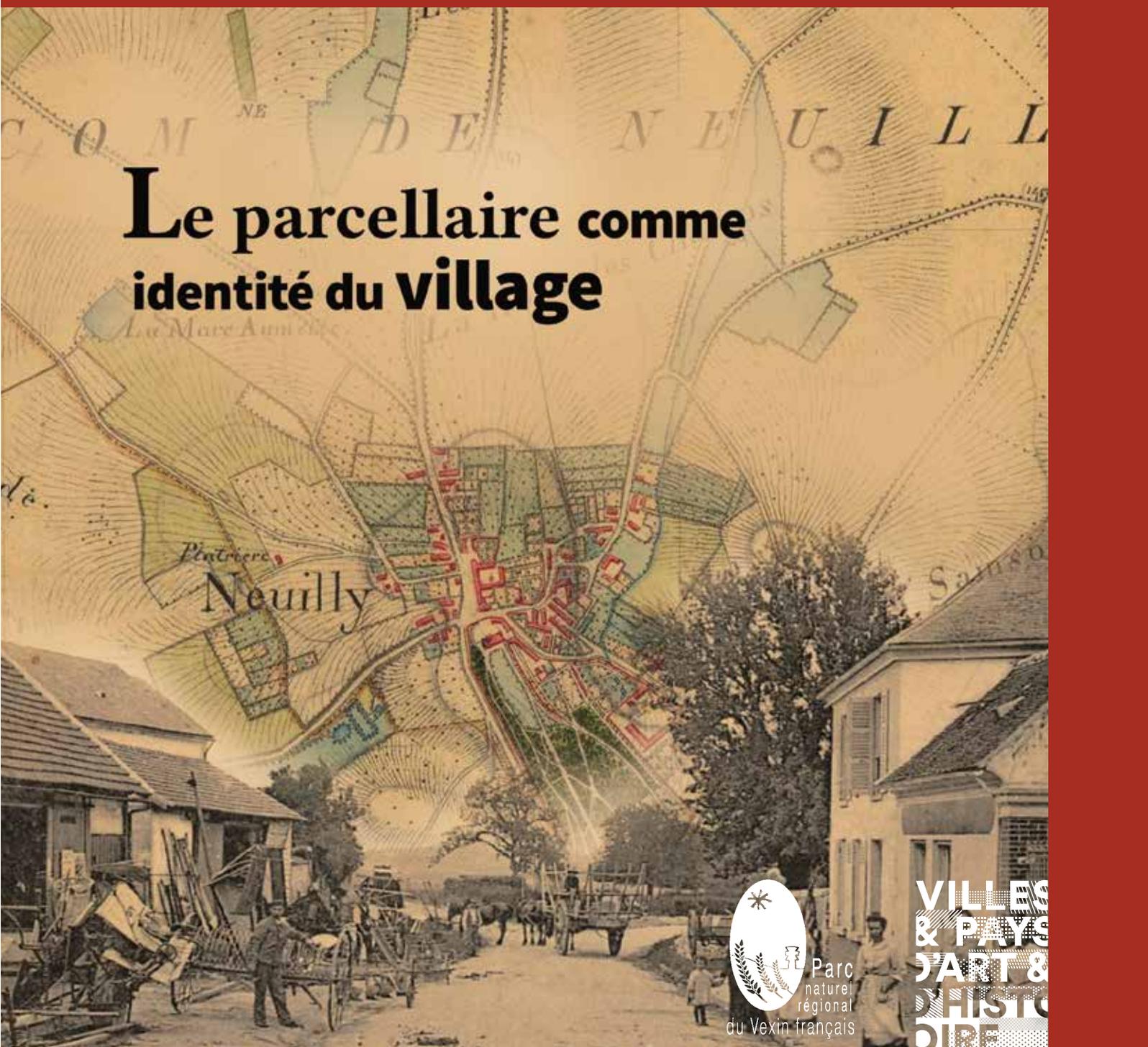


NEUILLY-EN-VEXIN

VISITE FLASH

DU 13 AVRIL 2017

PATRIMONIALE ET PARTICIPATIVE



Le parcellaire comme identité du village



Parc
naturel
régional
du Vexin français

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
DIRE

Accompagnées par le Parc naturel régional du Vexin français, les communes de Chars, Neuilly-en-Vexin, Sagy, Santeuil et Us ont choisi d'élaborer conjointement leur Plan Local d'Urbanisme et, dans ce cadre, de porter une attention particulière à leur patrimoine. Pour sensibiliser habitants et élus aux enjeux de développement territorial et de qualité de vie portés par les patrimoines locaux, le Parc, via son label Pays d'art et d'histoire, a organisé dans chaque commune une visite flash. Flash car rapide dans le but d'être attrayante (moins d'une heure de visite) ; flash car ciblée sur une thématique spécifique démontrant le lien entre patrimoine et urbanisme, passé et futur, histoire et projets ; flash car informelle et donc propice aux échanges entre les participants et les intervenants du Parc.

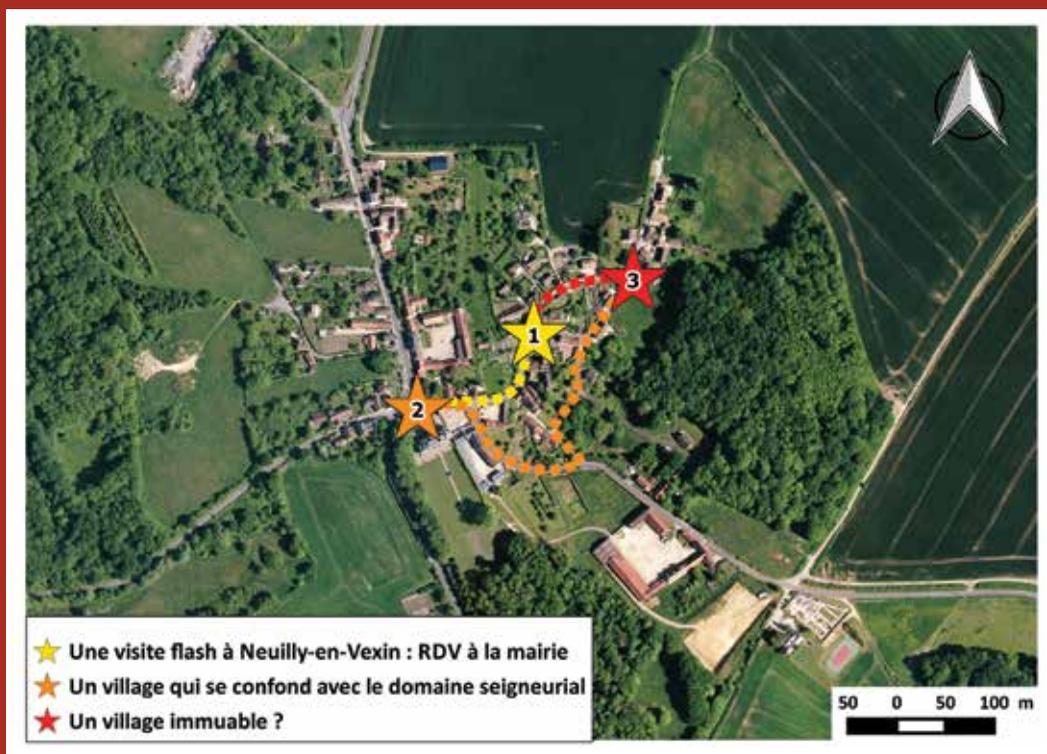


La visite flash de Neuilly
© PNRVF

Le jeudi 13 avril 2017 à 18h45 a eu lieu à Neuilly-en-Vexin

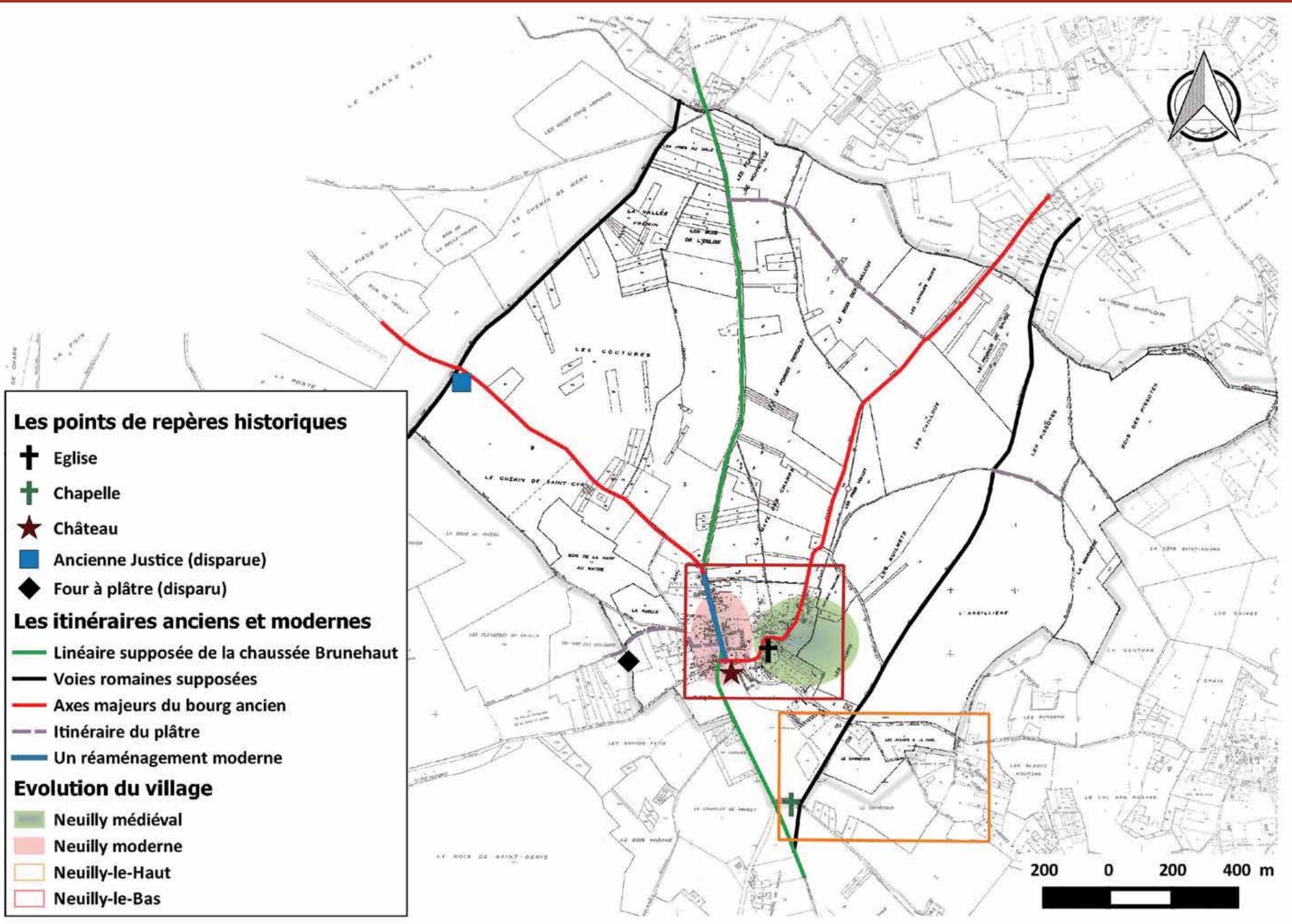
une visite flash portant sur
**le parcellaire comme
identité du village.**

*Depuis le Château vers la rue Basse,
en passant par la rue de l'Eglise,
ce fut l'occasion de découvrir
comment la forme du village
s'est perpétuée sans transformation
majeure depuis plus de deux siècles.*



Plan du parcours de la visite flash de Neuilly © PNRVF

**Le parcellaire comme
identité du village**



NEUILLY-EN-VEIXIN : UN VILLAGE QUI SE CONFOND AVEC LE DOMAINE SEIGNEURIAL

Le village est installé au croisement de plusieurs voies anciennes et importantes, à proximité de la limite communale avec Marines. Roger Jacob, un érudit local auteur d'une histoire du village, voit dans ces itinéraires la permanence d'anciennes voies romaines comme la chaussée Brunehaut reliant Beauvais à Orléans (qui, selon les archéologues, suivait le tracé de l'actuelle Grande rue). Au Moyen-Age, Neuilly semble divisé en deux grands « quartiers » : Neuilly-le-Haut, qui correspondrait au village actuel, et Neuilly-le-Bas, aujourd'hui disparu, qui se trouvait à l'entrée de la commune en venant de Marines. Le lieu-dit « Château Gaillard », qui évoque l'existence d'une fortification au Nord du village actuel, et l'église du XIII^{ème} siècle permettent de bien localiser Neuilly-le-Haut. Neuilly-le-Bas se serait situé plus au Sud, à proximité aujourd'hui du lieu-dit « La Chapelle de Neuilly », édifice visible sur les plus anciens plans disponibles et remplacé, sans doute au même endroit, par une chapelle plus récente mais aujourd'hui partiellement ruinée.

L'essentiel du foncier communal reste encore aujourd'hui entre les mains d'une même famille. L'histoire de la constitution de ce domaine est globalement connue pour les périodes récentes. Sur les plus anciennes familles seigneuriales à Neuilly, on a en revanche peu d'informations. On sait qu'à la fin du XI^{ème} siècle, une partie des terres de Neuilly est donnée par Drogon de Rosnel aux moines de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. La seigneurie aurait ensuite successivement appartenu à la famille Saint-Simon, Grainville puis Bouthilier de Maigremont. Au XVII^{ème} siècle, Neuilly devient la propriété de la famille de Brunet (comte de Neuilly par mariage avec Anne de la Selle en 1676 : famille propriétaire d'un hôtel seigneurial cité en 1679) puis est vendu en 1765 à César François Cassini de Thury, astronome demeurant à l'observatoire royal de Paris (et qui mène d'importants travaux sur la ferme et le château).

Le territoire est ensuite cédé en 1772 à François d'Anceume puis à Claude Baron en 1778. Henri Melchior Le Grand de Vaux, originaire de Vaux près de Gisors, l'acquiert en 1791. Son fils Henri François, baron de Vaux, anobli par le roi Louis XVIII en 1822, possède alors un important domaine qui couvre Frouville, Neuilly, la ferme de La Levrière à Marines ou encore un hôtel particulier à Paris. Le baron de Vaux et ses successeurs sont maires de Neuilly-en-Vexin pendant presque tout le XIX^{ème} siècle et 75% des parcelles imposables de la commune leur reviennent alors. Le Comte de Cosnac (originaire de Corrèze) acquiert le domaine en 1918 à la mort d'Almir Le Grand de Vaux.

Les seigneurs de Neuilly ont profondément imprimé leur marque dans l'histoire urbaine et architecturale du village. Ainsi, l'ancien presbytère jouxtant l'église faisait partie du château mais le seigneur donnait la possibilité au village d'y loger le curé. Les vitraux de l'église ont, quant à eux, été offerts par le baron de Vaux. Le château occupe une position centrale dans la composition du village.

A côté de ces puissantes familles, la population reste essentiellement rurale et pauvre. En 1836, on recense surtout des cultivateurs et des journaliers. Il faudra attendre le début du XX^{ème} siècle pour voir apparaître quelques cafetiers et épiciers. Attestée surtout à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'exploitation du gypse, pour l'amendement des terrains agricoles et sa transformation en plâtre de construction, est une particularité que la commune partage avec ses voisins. La toponymie conserve la mémoire des lieux d'extraction et d'exploitation et les bâtiments ont parfois conservé leurs enduits au plâtre originels.



Evolution urbaine de Neuilly : carte d'Etat-Major des années 1830, photo aérienne des années 1950 et photo aérienne actuelle © PNRVF

UN VILLAGE IMMUABLE ?

La stabilité historique de la propriété foncière se traduit aujourd'hui par une grande pérennité du parcellaire et des usages du sol sur le temps long. Pour évoluer, le village s'est essentiellement renouvelé sur lui-même et, fait qui reste assez rare pour être signalé, la ceinture prairiale autour du village s'est maintenue.

La comparaison des plans anciens et plus récents ne montre presque aucune évolution significative à l'exception de l'installation du cimetière rue du Heaulme, à distance du village, qui n'affecte cependant en rien l'organisation ancienne du village.

Si la structure foncière est restée stable, la sociologie du village a profondément évolué, modifiant les rapports que les habitants entretiennent avec leur territoire. La population, autrefois rurale et précaire, est aujourd'hui composée de cadres et salariés ; seuls deux agriculteurs sont encore en activité sur le territoire communal. Les constructions se sont donc transformées pour s'adapter aux nouveaux modes de vie. Les façades des édifices portent d'ailleurs souvent les stigmates des nombreuses transformations ou rénovations successives tout en conservant certaines de

leurs dispositions anciennes (enduits, décors, volumes). Comme partout dans le Vexin, ces modifications peuvent impliquer, si elles ne sont pas encadrées, un risque de banalisation du paysage bâti par un appauvrissement progressif des mises en œuvre et décors architecturaux.

Aujourd'hui Neuilly-en-Vexin reste une commune à l'évolution plutôt atypique, dont le développement est fondé sur le renouvellement des espaces habités et une grande sobriété de la consommation d'espaces naturels. Ces caractéristiques sont corrélaires d'une très grande stabilité démographique sur plus de deux siècles. Le projet communal en matière d'urbanisme impose encore aujourd'hui un dialogue avec les grands propriétaires de Neuilly qui conservent l'essentiel de la propriété foncière. La commune illustre aussi de manière parfaite que le patrimoine bâti d'un territoire n'est pas constitué uniquement d'édifices mais aussi des structures parcellaires dont la matérialité (murs, clôtures, haies) est parfois plus difficile à saisir mais tout aussi fondamentale.



Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél.: 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Courriel : contact@pnr-vexin-francais.fr
Internet : www.pnr-vexin-francais.fr